

le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 PP 80 Admission en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours du deuxième semestre 2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2013 adopté au cours de la séance des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu la décision modificative n° 1 du budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2013 adoptée au cours de la séance des 8 et 9 juillet 2013 ;

Vu la décision modificative n° 2 du budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2013 adoptée au cours de la séance des 12 et 13 novembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 novembre 2013, par lequel M. le Préfet de police lui demande d'approuver l'admission en non-valeur et les remises gracieuses de créances afférentes au budget spécial ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Est reconnue irrécouvrable la somme de vingt-sept mille quatre cent cinquante euros et quatre-vingt-treize centimes (27.450,93 euros) représentant à concurrence de 20.192,16 euros le montant des créances admises en non-valeur, de 3.563,77 euros le montant des créances dont les remises gracieuses sont accordées et de 3.695,00 euros le montant des remboursements accordés aux requérants en grandes difficultés financières.

Article 2 : La somme de 23.755,93 euros sera mandatée au profit de M. le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris. Elle sera imputée sur les crédits des chapitres 920 et 921 de la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2013 et ventilée comme suit :

Article 920-201 - "Administration générale"

- compte nature 6541	"Pertes sur créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur"	4.810,33 euros
----------------------	--------------------------------------------------------------------------	----------------

Article 920-27 - "Police administrative"

- compte nature 6541	"Pertes sur créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur"	4.319,93 euros
----------------------	--------------------------------------------------------------------------	----------------

Article 921-1211 - "Contrôle du stationnement"

- compte nature 6541	"Pertes sur créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur"	5.495,70 euros
----------------------	--------------------------------------------------------------------------	----------------

- compte nature 678	"Autres charges exceptionnelles"	3.563,77 euros
---------------------	----------------------------------	----------------

Article 921-1214 - "Périls d'immeubles"

- compte nature 6541	"Pertes sur créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur"	722,53 euros
----------------------	--------------------------------------------------------------------------	--------------

Article 921-1312 - "Incendie"

- compte nature 6541	"Pertes sur créances irrécouvrables : Créances admises en non-valeur"	4.843,67 euros
----------------------	--------------------------------------------------------------------------	----------------

Total		23.755,93 euros
-------	--	-----------------

Article 3 : La somme de 3.695,00 euros sera mandatée au compte d'imputation 6745 "Subventions aux personnes de droit privé", article 920-27 "Police administrative", au profit des bénéficiaires de remises gracieuses selon le tableau joint en annexe du présent document.

ANNEXE

Le tableau ci-dessous recense les personnes à rembourser suite à la remise gracieuse des montants versés lors de la restitution de leur véhicule.

NOM	Prénom	Montant des frais de transport	Montant des frais de garde	Total à rembourser
OBAM	Venant Félicien	0,00 €	291,00 €	291,00 €
JELLOULI	Gassmia	126,00 €	60,00 €	186,00 €
PACCARD	Audrey	126,00 €	290,00 €	416,00 €
RAES	Amélie	126,00 €	10,00 €	136,00 €
PERRAUD	Valérie	126,00 €	2.540,00 €	2.666,00 €
Total :		504,00 €	3.191,00 €	3.695,00 €